



Pôle partenariats

Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques (MSSTFP)

FORMATION STATUTAIRE INTERMINISTÉRIELLE DES ISST 2015

VOTRE DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION

Objet : Formation statutaire interministérielle des Inspecteurs Santé et Sécurité au travail dans la Fonction Publique de l'Etat

L'équipe de la Mission Santé-Sécurité au Travail dans les Fonctions Publiques (MSSTFP) a le plaisir de vous présenter, ci-dessous, les premières informations sur l'organisation de votre dispositif de professionnalisation en tant qu'ISST de la promotion 2015 qui se déroulera à l'INTEFP (Marcy L'Etoile) selon différentes modalités entre le 10 septembre 2015 (Accueil à la DGAFP) et le 15 juin 2016 (bilan différé).

La Mission SSTFP

La Mission SSTFP a pour objet de développer des actions de formation et de professionnalisation, des expérimentations et autres actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail dans les fonctions publiques.

Elle se considère comme partie prenante des réflexions, des actions... relatives à la qualité de vie au travail. Elle inscrit ses actes, ses actions et ses activités dans un cadre éthique, théorique et pratique, une démarche Qualité et Professionnalisation durable qu'elle a définis et qui sont consultables sur son site :

<http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/docs.asp?rub=10>

Démarche Développement / professionnalisation durable

La santé et la sécurité du travail et par-delà la qualité de vie au travail (et les incidences sur la vie personnelle) font partie de la responsabilité sociétale et sociale de l'Etat, employeur public. Pour répondre à ces exigences, la programmation et la réalisation des actions (diagnostic, démarche transversale, propositions innovantes, ...), les modes de gouvernance pendant la formation ont été repensés en amont depuis un an dans leur globalité et feront l'objet d'un réexamen régulier.



Démarche Qualité

La mission SSTFP s'est engagée depuis 2008 dans une démarche Qualité qui s'appuie sur le référentiel du Réseau des Ecoles de Services Publics (RESP). Le détail de cette démarche et le référentiel sont consultables sur le site de la Mission.

Votre processus de transition professionnelle

A la sortie du dispositif de professionnalisation, vous allez rejoindre le groupe professionnel des ISST avec des collègues issus d'autres ministères ou d'EPA que le vôtre. Confrontés à de nouvelles et multiples tâches liées à votre future fonction, vous avez, pendant le temps de votre formation, à vous constituer de nouvelles compétences. Elles vont être à confrontées / adaptées au professionnalisme de votre métier d'origine, à votre identité professionnelle initiale et à vos acquis antérieurs.

Vous entrez ainsi dans un processus de transition professionnelle dont l'enjeu consiste pour vous à repérer les déterminants, les contenus et les perspectives des composantes de votre nouvelle professionnalité (reconstruction identitaire, nouveaux fondements de légitimité d'intervention, ...).

Expériences antérieures et inscription

Afin de mesurer et de prendre en compte vos expériences antérieures, un positionnement sera réalisé. Nous vous remercions de remplir la fiche d'inscription avec la plus grande précision avec vos référents. Vous pouvez télécharger votre fiche d'inscription ISST 2015 sur le site de la Mission. Nous vous remercions de la remplir rapidement et de nous adresser un exemplaire sous forme numérique Word et l'original signé par toutes les personnes concernées et transmis par voie hiérarchique.

<http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/docs.asp?rub=947>

Le projet 2015

Les objectifs, les contenus, les méthodes, les outils de votre programme constituent l'aboutissement de l'expérimentation intitulée « **Passer d'un dispositif de formation à un dispositif de professionnalisation¹** ». Elle a été lancée depuis 2008, en accord et en liens réguliers avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Les principes fondateurs de ce dispositif de professionnalisation consistent à vouloir répondre aux attentes socioprofessionnelles des responsables ministériels, notamment via les prescriptions du **Référentiel interministériel des ISST** (Cf. annexe de la circulaire du 9 août 2011) et de favoriser le développement professionnel de chaque stagiaire.

Plus précisément, il s'agit de réussir la rencontre entre situations de travail et formation en mobilisant les ISST et leurs référent(e)s pour qu'ils apportent leurs expériences antérieures

¹ Cf. Rapport INTEFP. Février 2008. En ligne sur le site de la Mission SSTFP.



et leurs pratiques en devenir pour les partager avec leurs pairs d'autres ministères ou d'autres établissements publics. Après avoir modifié la structure du dispositif, intégré des périodes d'apprentissage sur le poste de travail, expérimenté une période d'individualisation, le dispositif 2015 capitalisera toutes ces expériences et s'intéressera plus particulièrement aux apprenants et aux intervenants :

- Pour les premiers, sont à l'étude de nouveaux modules de formations et de partage d'informations grâce à la plate-forme de formation ouverte et à distance (FOAD) qui sera mise à leur disposition et de nouvelles méthodes pédagogiques seront mises en œuvre ;
- Pour les seconds, une nouvelle procédure de recrutement, d'intégration et d'accompagnement sera mise en place (Cf. Procédure Qualité et Charte formateur sur le site de la Mission SSTFP).

Par ailleurs, le dispositif de professionnalisation a été labellisé en janvier 2011 par le Comité de labellisation de l'Ecole de la GRH (DGAFP) et présenté à la Commission hygiène et sécurité fonction publique en octobre 2008. Fin 2011 une convention DGAFP, Ministère du travail, INTEFP a fixé le cadre interministériel de l'accompagnement de votre dispositif.



Les 5 axes et les contenus du programme :

Un conducteur/programme vous sera remis en début de processus. Il explicite le projet global de professionnalisation et précise le cadre hebdomadaire de vos travaux.

*** AXE 1 : Cadre juridique d'intervention de la « Fonction d'inspection » SST Fonction Publique**

Objectifs : S'approprier un cadre culturel et réglementaire commun d'intervention

- Construction de la santé au travail
- Enjeux et contenus du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié
- Rôle de l'Inspection générale, le cadre général d'activité, autorités, moyens et saisines de l'inspection

*** AXE 2 : Méthodologie d'intervention (Niveau 1) et Démarche d'évaluation des risques**

Objectifs : Intégrer dans ses interventions une approche globale des situations de travail

- Pluridisciplinarité
- Démarche d'évaluation des risques au travail et document unique
- Méthodologie d'intervention : découverte des méthodes, des outils

*** AXE 3 : Fondamentaux de l'intervention SST**

Objectifs : Appréhender le travail par une approche globale de l'activité préalablement à la distinction par risques

- Risque Incendie et les ERP
- Risque électrique
- Equipements de travail
- Risque chimique, biologique, Amiante
- Les personnes et les situations de handicap
- Qualité de vie au travail, Santé mentale et Risques psychosociaux
- Intervention des entreprises extérieures
- Risques BTP, Coordination SPS
- Conception des locaux de travail
- Service de santé au travail et médecine de prévention
- Travaux d'ateliers (bruit, éclairage, aération et ventilation, EPI) à travers la vision des différents acteurs de la Santé

*** AXE 4 : Méthodologie d'intervention Niveau 2**

Objectifs : Réaliser une visite d'inspection

- Préparer, effectuer, notifier, restituer et suivre une visite d'inspection



Apprentissages en salle

Des visites, mises en situation professionnelle, cas pratiques seront développés avant ou pendant les séquences de formation en salle (en interne ou en externe de l'INTEFP) afin d'ancrer les apprentissages sur des situations concrètes liées aux modalités et méthodes principales d'intervention des ISST.

Formation sur le poste de travail

Votre dispositif de professionnalisation est conçu pour mettre en interaction des situations de travail sur le terrain pendant lesquelles vos référents assument un rôle de formateur/trice et des situations de formations en salle pendant lesquelles les formateurs/trices apportent leur expérience du terrain et mobilisent les expériences concrètes de chaque stagiaire pendant les premiers travaux sur le poste de travail puis lors de la préparation à la prise de poste. Ces interactions entre période en organisme de formation et sur le terrain professionnel seront renforcées et validées entre l'INTEFP et les référent(e)s.

Des fiches travaux, étonnements, suivis de stage permettront à vos référents du terrain et aux intervenants en salle d'effectuer les accompagnements, les liens et les compléments nécessaires.

La réalisation des divers travaux et l'élaboration des fiches sont obligatoires et une synthèse sera présentée à la DGAFP.

Stages IT et ISST

Vos stages seront choisis auprès de contrôleurs ou d'inspecteurs/trices du travail et d'inspecteurs/trices hygiène et sécurité (d'un autre ministère que le vôtre) qui, si possible, interviennent dans votre future zone géographique d'intervention.

Pour respecter les règles de fonctionnement des structures d'accueil, la Mission organise seule la recherche des lieux d'accueil. Elle attribue les affectations en concertation avec vous (cf. fiche de candidature) et votre référent (en cas de demande spécifique).

Conférences

Vous aurez à suivre des conférences prévues en deuxième partie d'après-midi, de 17h 30 à 19h. Certains des thèmes pourront être choisis en fonction des résultats des positionnements et des demandes formulées par vos référent(e)s et vous-même (sous réserve des délais de réalisation, des coûts et de la disponibilité des conférencier(e)s).



Production de travaux

Au cours de la formation, vous aurez avec vos collègues à produire des documents (fiches de travaux sur le poste, fiches d'étonnement, supports d'intervention dans des ateliers, rapport de visites...), vous aurez également à prendre la parole dans des groupes de travail ou lors de restitution. Toutes ses activités ont pour objet de vous confronter à vos futures activités et sont obligatoires.

Auto-évaluation des connaissances

En début et/ou en fin d'intervention, les formateurs vous proposeront des questionnaires, des cas pratiques ou des mises en situation afin que les stagiaires puissent mesurer les acquis de la formation (des séquences complémentaires seront prévues si nécessaire).

Formation ouverte et à distance (FOAD)

Dès le point de départ de votre formation, soit la réunion sous l'égide de la DGAFP, vous recevrez un accès à la plate-forme FOAD (didacticiels, ressources documentaires hebdomadaires, Bref social...); les travaux effectués en ligne seront articulés avec le temps en présentiel.

Déroulement du dispositif

Le dispositif de professionnalisation se déroule selon une amplitude qui comprend des temps différents :

- Accueil des ISST et de leurs référents par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) le 10 septembre 2015
- Accueil des ISST sur leur futur poste de travail (à compter du 14 septembre 2015)
- Arrivée à l'INTEFP le 5 octobre 2015 et départ le 5 février 2016, pour 18 semaines en alternance (travaux en salle, sur le poste de travail et en stages extérieurs)
- Prise effective de poste en février 2016
- Retour d'expérience les 14 et 15 juin 2016

La formation en salle à l'Institut ou à proximité, est fixée durant les **semaines 41, 42, 43, 47, 50 et 51** de l'année 2015 **et les semaines 1 et 5** de l'année 2016.

Deux types de temps différents sont consacrés à une rencontre avec le terrain :

- d'une part, 9 semaines se déroulent sur **le futur poste de travail** sur les **semaines 38, 39 et 40, puis 44, 45 et 46** et **semaines 2, 3 et 4** (de l'année 2016).

- d'autre part, **deux stages** sont effectués auprès d'un contrôleur ou d'un(e) inspecteur/trice du travail (**semaine 48**) et d'un(e) inspecteur/trice SST (**semaine 49**).



Horaires

Pour que la semaine soit la plus riche possible et en accord avec la DGAFP, vos semaines de formation se déroulent **du lundi 14 h au vendredi 16 h** ; démarrage le matin à 9 h et fin de journée à 17 h 15 les autres jours (sauf sorties ou conférences). A votre arrivée le lundi, vos clés et tickets repas vous seront remis à l'accueil. Par respect pour l'intervenant et pour permettre au groupe de suivre l'intervention dans les meilleures conditions, vous devez vous rendre directement en salle ; vous pourrez y entreposer vos valises.

Les périodes en salle comprendront 3 heures effectives d'intervention par ½ journée (pause de 15 mn. non comptée). La dernière semaine consacrée à la visite d'inspection connaît une amplitude horaire plus importante ; il en est de même lors des journées pour les déplacements sur site extérieur.

Hébergement – Restauration

Il vous est possible de vous restaurer et d'être hébergé sur place à l'INTEFP ceci limitera vos déplacements, facilitera les échanges entre le groupe et la réalisation des travaux d'ateliers ; produits en sous-groupes et hors des périodes de face à face (en particulier le soir).

Coût de la formation

Le coût de votre formation s'élève à **8231 €** pour l'ensemble du dispositif de professionnalisation.

Cette somme intègre les coûts pédagogiques et d'ingénierie de formation (conception interface avec les intervenants, interventions, FOAD, ...) et des fournitures (cartable, stylo, Code du travail, documentation, ouvrages, clé USB, CD, cahiers INTEFP, photocopies, ...), vos frais de transports navette Perrache / Marcy (arrivée lundi et départ vendredi) et lors des visites et inspections de sites pendant les semaines de formation à Marcy, les repas d'accueil et de départ de la promotion ainsi que les frais de gestion.

Elle n'intègre pas :

- vos frais de transports liés aux allers-retours résidence administrative – Marcy L'Etoile lors des semaines en salle (dispositif général et bilan différé)
- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration lors de vos semaines de stage
- vos frais pendant les périodes sur votre poste de travail.

Le coût de l'hébergement / restauration (boisson non comprise) à Marcy L'Etoile s'élève à **2578.24 €**

- hébergement : 1474,60 € (4 nuitées par semaine + bilan différé)
- restauration : 1 103,64 € (8 repas par semaine + bilan différé)

Il sera formalisé dans une annexe à votre convention de formation.



Convention de formation

Une convention de formation sera conclue entre l'INTEFP et le département ministériel ou l'établissement public concerné. L'identification précise de la personne signataire et de la personne gestionnaire (identité et coordonnées) de la convention facilitera la gestion de celle-ci et les contacts ultérieurs.

Nous vous rappelons que pour tout échange ou courrier, le signalement de la référence du N° de convention est impératif pour le traitement rapide de votre demande.

Engagement du stagiaire

Le bon déroulement individuel et collectif de votre processus de transition professionnelle nécessite que vous vous engagiez pendant toute la durée de la formation à :

- Respecter le règlement intérieur des lieux de formation
- Respecter les règles de confidentialité quelles que soient vos activités (intervention, entretiens, enquêtes, ...) et quel que soit le lieu de formation (stage, salle, poste de travail, ...)
- Participer à tous les travaux demandés qu'ils soient écrits ou oraux (y compris les bilans)
- Respecter les horaires de début et de fin des interventions
- Eteindre votre téléphone portable pendant les temps de formation
- Informer par écrit l'INTEFP en cas d'absence(s) (votre administration sera informée par nos soins)

Engagement des référent(e)s

L'optimisation des temps de professionnalisation sur votre poste de travail demande que les référents :

- Se rendent disponibles pour votre parcours
- Anticipent, accompagnent, le cas échéant, coordonnent et suivent les travaux à réaliser et les fiches que vous avez à élaborer
- Vous protéger de toute obligation professionnelle qui viendrait interférer dans votre processus de professionnalisation
- Saisissent l'équipe de la Mission en cas de difficultés

Engagement des intervenant(e)s

La cohérence de votre parcours de professionnalisation nécessite que tous les travaux (visites, interventions, retours d'expériences...) soient coordonnés, pour se faire les intervenant(e)s s'engagent à :

- Respecter les cahiers des charges et fiches d'orientation pédagogique qui auront été construits avec eux (elles) ;
- Prendre connaissance des éléments du dispositif dans sa globalité et dans la semaine spécifique de leur intervention ;



- Remettre dans des délais suffisants (10 jours) les documents à reprographier ;
- Eteindre leur téléphone portable pendant les temps de formation.

Engagement de l'équipe de la Mission MSSTFP

L'équipe pédagogique de la MSSTFP s'engage à :

- Placer les ISST praticiens apprenants et les intervenant(e)s dans des conditions optimales de travail ;
- Assurer la coordination des interventions, des visites... ;
- Etre disponible vis-à-vis des référent(e)s pour les travaux sur le poste de travail et sur les lieux de stage ;
- Etre à votre écoute au cours de votre parcours de professionnalisation.

Représentation des ISST

Afin d'intégrer des éléments de « gouvernance » dans le processus de professionnalisation des ISST, ces derniers seront représentés auprès de la direction par des délégués pour l'examen des questions d'ordre pédagogique, de l'exécution de la formation et des conditions de vie (1 délégué pour 10 ISST).

Les délégués seront élus pour la durée de la formation au scrutin secret pluri-nominal majoritaire à un tour. L'élection aura lieu 10 jours au moins et 30 jours au plus après le début de la formation. Les délégués sont élus par l'ensemble de la promotion. En cas de vacance pour quelque raison que ce soit, une élection partielle au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour sera organisée au plus tard dans un délai de quinze jours.

Trois réunions sont organisées pendant la période de professionnalisation ; l'ordre du jour sera remis trois jours à l'avance ; seront présents le Directeur ou son représentant, l'équipe pédagogique de la Mission SSTFP, les représentants des ISST.

Accompagnement et informations complémentaires

Un accompagnement des périodes sur votre poste de travail sera réalisé par l'INTEFP et une **réunion d'information** sera organisée à votre intention et à celle de vos responsables et/ou de vos référents(e)s le 10 septembre 2015 par la DGAFP (les modalités pratiques seront diffusées ultérieurement).

L'équipe de la Mission SSTFP, Marie-Christine LHOPITAL (04 78 87 49 80), Catherine LINARES (04 78 87 49 90), Patricia VERGNET (04 78 87 47 95) et Max MASSE (04 78 87 49 94 / 06 72 27 88 33), est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.